

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille dix-neuf, **le JEUDI 28 NOVEMBRE 2019 à 20 heures 00 minutes**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD, Maire.

Etaient présents : BAIGUE Xavier, BAILLY Jacques, BERREZ Serge, CABUT Danielle, CACHOT Jean 1^{er} adjoint, GAUTHIER PACOUD Sandrine Maire, NOWALSKI Christophe 3^{ème} adjoint, PEAN Franck 2^{ème} adjoint, ROUSSEL Frédéric.

Absents excusés : SORNAY Jean-Paul, BERTHET Anthony

Secrétaire de Séance : ROUSSEL Frédéric est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 03 octobre 2019 :

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

2. Point par Mme le Maire en l'absence du 1er adjoint sur l'urbanisme et les travaux communaux :

2.1. Urbanisme, point sur les dossiers en cours :

- CU (renouvellement) 5 maisons Grande Rue, accordé.
- CU maison individuelle rte de Mesnois (Thuron) accordé.
- CU 4 maisons chemin de l'Echailier déposé en cours d'instruction.

Le restaurant « Le Chat Gourmand » serait intéressé par une demande de CU Parcelle Besson (route de Lons) – des agences ou acquéreurs seraient intéressés par la parcelle.

2.2. PLUi, PADD, état d'avancement :

- Prochaine réunion pour finaliser le PLUI aura lieu le 10 décembre

2.3. Travaux communaux en cours (enfouissement, mobilier...) :

L'enfouissement des réseaux par la société SCEB est fini. Il ne manque plus que les raccordements qui doivent se faire courant janvier.

- Les éclairages publics devraient se faire début de l'année prochaine.

2.4. Travaux à prévoir et demande(s) DETR 2020 (mairie...) :

Projet de travaux et rénovation de la mairie :

Les 1ers devis s'élèvent à 52 000 euros décomposés comme suit :

- Local mairie : 14 300€ HT
- Salle du conseil : isolation plafond + remplacement nouvelles fenêtres et portes : 32 000 euros HT avec prévision de suppression cuve de gaz pour remplacer par radiateurs électriques

Projet pour créer un parking de 16 places derrière la mairie.

- Terrassement avec dalles engazonnées pour un 1er devis de 25 100 euros HT.

ATTENTION : ces 1ers devis ne sont que des estimations.

L'objectif est de demander des subventions DETR (Dotation d'Etat), le montant total des travaux serait de 77393€ HT. Le conseil valide à l'unanimité le dépôt d'un dossier de demande de DETR pour ses travaux.

Une délibération sera prise.

3. Point par le 2^{ème} adjoint en charge de l'eau :

3.1. Protection incendie ;

- Point à revoir lors d'un prochain conseil

3.2. Nettoyage réservoir, recherches fuites ;

- Une visite de réseau va être effectuée sur la première quinzaine de décembre

4. Point par le 3^{ème} adjoint en charge du bois :

4.1. Affouage 2019/2020 ;

L'affouage aura lieu de l'autre côté de la rivière en bordure de Charézier

Actuellement, 6 personnes sont intéressées.

4.2. Proposition d'achat de parcelles de bois (attente réponses) ;

Aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Mme le maire relance les potentiels vendeurs.

4.3. Parcelles bois avec bostryches ;

Il faut très rapidement exploiter ces bois atteints.

5. Finances :

5.1. Décision Modificative (pour RAR fin d'année si besoin) ;

5.2. Emprunt pour financement travaux enfouissement ;

Mme le maire présente les différentes propositions reçues et demande à l'assemblée de se prononcer. Le conseil valide à l'unanimité la proposition du Crédit Agricole sur 10 ans au taux de 0,48% fixe.

Une délibération sera prise

5.3. RODP orange.

- La commune perçoit une redevance de la part de Orange dans le cadre de l'utilisation de son espace public pour laquelle il faut délibérer. Le montant est de 85€ pour 2019.

Le conseil valide la RODP Orange 2019 à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

5.4. Appartement RDC ancienne école, départ locataire, conditions de location ;

- Le problème mis en avant est une consommation excessive de gaz. Proposition de réduire le loyer pour compenser le budget excessif de chauffage ou de faire une étude consommation. Il est également envisagé de remplacer la chaudière par une chaudière à condensation, qui devrait permettre une réduction conséquente de la facture de gaz.

5.5. RGPD (Règlementation de la Gestion des Données Personnelles) et ordinateur (arrêt Windows 7) ;

- Le Sidec propose une assistance pour la rédaction et le suivi des documents liés au RGPD. Le coût s'élève à 460€ par an (même montant pour la 1^{ère} année car la secrétaire fera toute la saisie dans le logiciel mis à disposition). Un avenant à la convention avec le Sidec sera signé.

Le conseil valide à l'unanimité le choix du Sidec comme prestataire pour le RGPD.

Une délibération sera prise.

- Suite à l'arrêt de Windows 7 début 2020 nous avons questionné le Sidec et il s'avère que l'ordinateur actuel pourra supporter le passage à Windows 10 sans frais.

6. Communauté de Communes, compte-rendu des dernières réunions/commissions :

6.1. Information sur Fusion ;

- L'arrêté du 14 novembre rendu par la Préfecture sera effectif le 1^{er} janvier 2020

- Chaque commune aura au minimum 1 délégué à la Communauté de Commune.

L'assemblée sera constituée de 116 délégués.

- Une quinzaine de groupes de travail par thématique ont commencé à se réunir pour la mise en route de la fusion, par exemple voirie / déchets...

- Election du nouveau bureau aura lieu le 14 janvier. Celui-ci siègera jusqu'aux prochaines élections communales en avril.

7. Questions diverses :

7.1. Convention avec l'UDSP (pompiers) pour la pompe à bras

- Mme le maire présente la convention proposée pour que l'ancienne pompe soit remise au musée des sapeurs-pompiers du Jura.

Le conseil valide à l'unanimité cette convention, moins 1 voix.

Une délibération sera prise.

7.2. Déneigement ;

- Un nouveau prestataire a été trouvé pour effectuer le déneigement car celui de l'année dernière n'a donné aucune nouvelle.

7.3. Pôle Santé

Mme le maire demande au conseil son accord pour présenter et délibérer sur le projet de location partagée du 3^{ème} cabinet au pôle santé (par une infirmière de l'association AZALEE) vu avec les communes de Patornay et Pont de Poitte afin que la prise des délibérations par les 3 communes soit rapide et permette une mise en location dès le début de l'année 2020. Les conditions de locations sont les mêmes que celles déjà délibérées sauf à permettre la location partagée par plusieurs professionnels de santé (loyer pour une journée par semaine de 55€ + 15€ de charges). Il faudrait également faire l'acquisition d'une table de soin car ce cabinet n'en était pas doté.

Le conseil valide ces propositions à l'unanimité.

Une délibération sera prise.

La séance a été levée à 22h30

Le Maire,
Mme Sandrine Gauthier Pacoud

Le secrétaire de séance,
M ROUSSEL Frédéric